DOCTRINE ÉCONOLOGIQUE · PILIER II

# ALLER DROIT AU BUT

## *« Le produit anti-social, c'est le produit jetable. »*

*Tout bien électronique vendu en Europe garanti dix ans par son fabricant, et cette garantie suit le produit à la revente.*

**[FAIT]** En France, 2,3 millions de tonnes d'équipements électriques et électroniques ont été mises sur le marché en 2024 ; seulement 45 017 tonnes ont été réemployées (ADEME).

**DEUX GARANTIES POUR VOIR LA DIFFÉRENCE**

| AUJOURD'HUI — La garantie légale | | AVEC LA DOCTRINE — La garantie décennale | |
|---|---|---|---|
| Durée | **2 ans** | Durée, à la charge du fabricant | **10 ans** |
| Suit le produit à la revente | **non** | Suit le produit à la revente | **oui** |
| *Délit d'obsolescence programmée (2015) : intention presque impossible à prouver.* | | *Attachée au numéro de série, importateurs compris.* | |

**≈ 2 Md€** par an rendus aux ménages français, à maturité (estimation : 1,2 à 2,4 Md€).

**[HYPOTHÈSE]** Estimation issue de l'audit multi-IA du 7 octobre 2026 : ≈ 2 Md€ par an à maturité, fourchette 1,2 à 2,4 Md€.

**LA QUESTION POLITIQUE**

**Pourquoi continuer à informer le consommateur de la fragilité de ce qu'il achète, au lieu d'obliger le fabricant à le faire durer ?**

**[FAIT]** donnée sourcée · **[CALCUL]** calcul reproductible · **[HYPOTHÈSE]** à démontrer · **[ANALYSE]** lecture de la doctrine · **[PROPOSITION]** mesure proposée

ALLER DROIT AU BUT · PILIER II

# Une obligation de résultat

[ANALYSE] Nos appareils ne meurent plus d'usure : ils meurent de logiciels abandonnés, de batteries soudées, de pièces introuvables et de réparations réservées aux réseaux du fabricant. Indices de réparabilité, bonus réparation, délit d'obsolescence : ce sont des outils d'**information** et d'**incitation**. Aucun n'oblige le fabricant à ce que son produit **dure**.

| CONSTAT | STATUT |
|---|---|
| 62 millions de tonnes de déchets électroniques produites dans le monde en 2022, dont 22 % seulement recyclés formellement (Nations unies, 2024). | [FAIT] |
| Remplacer souvent un appareil bon marché peut coûter plus cher qu'entretenir un appareil durable, mais l'ordre de grandeur 30 à 40 % n'est pas confirmé par l'audit du 7 octobre 2026. | [HYPOTHÈSE] |
| Faute de savoir ce qu'il achète, l'acheteur d'occasion se méfie : le bon produit usagé ne vaut presque rien (Akerlof, Nobel 2001). | [ANALYSE] |
| Droit à la réparation, écoconception, passeport batterie : aucun texte ne crée d'obligation de durée opposable par l'acheteur suivant. | [ANALYSE] |

> [ANALYSE] LA VRAIE DOCTRINE DU PILIER II
>
> **La garantie transmissible ne force pas le consommateur à garder un produit dix ans. Elle force le fabricant à concevoir un produit fiable, réparable et revendable pendant dix ans. Le délit d'obsolescence cherche une intention ; la garantie impose un résultat.**

> L'OBJECTION PRINCIPALE : « LE NEUF VA COÛTER PLUS CHER »
>
> [HYPOTHÈSE] Oui, d'environ 7 % en moyenne. Mais on rachète moins souvent et l'occasion devient garantie : sur dix ans, le ménage est gagnant.

ALLER DROIT AU BUT · PILIER II

# La réforme économique

## Phase 1 : rendre visible

| | |
|---|---|
| 1 | **UN PASSEPORT NUMÉRIQUE**<br>Chaque produit doit indiquer sa garantie restante et l'historique de ses réparations, consultables par l'acheteur suivant. |
| 2 | **LA DURÉE DE VIE RÉELLE PUBLIÉE**<br>Publier par modèle la disponibilité des pièces et la durée des mises à jour logicielles promises. |

## Phase 2 : la garantie décennale transmissible

**1. Une obligation unique.** [PROPOSITION]
Garantie légale de durabilité de 10 ans, à la charge du fabricant ou de l'importateur, attachée au numéro de série et transmise à la revente.

**2. Pièces et logiciels pendant 10 ans.** [PROPOSITION]
Pièces détachées disponibles, mises à jour garanties, documentation ouverte si le fabricant abandonne son produit.

**3. Véhicules et tracteurs.** [PROPOSITION]
Garantie de la batterie transmise à la revente, et aucune fonction installée en usine vendue par abonnement.

**4. Le numérique transmissible.** [PROPOSITION]
Jeux, films, musique et logiciels achetés à titre définitif transmissibles aux héritiers, hors abonnements.

**5. Une norme identique pour tous.** [PROPOSITION]
Tout produit vendu en Europe, fabriqué en France ou importé : la concurrence se refait sur la qualité.

FORMULE FINALE

**« Une garantie de 10 ans qui suit le produit : de l'ordre de 2 milliards d'euros par an rendus aux ménages français, pour un neuf environ 7 % plus cher. » [ANALYSE][HYPOTHÈSE]**

POUR ALLER PLUS LOIN

Dossier complet du Pilier II — chiffrage, droit, dispositif, objections, volet numérique

## Sources principales


- ADEME — Équipements électriques et électroniques, données 2024
- Nations unies (UNITAR) — Global E-waste Monitor 2024
- NielsenIQ via CNEF — Marché français des biens techniques 2025 (février 2026)


*Mise à jour du 7 octobre 2026 · Reprend la fiche V6 du 23 septembre 2026 au gabarit commun.*

Voir le site Doctrine Écologique